MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté Égalité Fraternité

Demander sa mutation sur un poste de direction d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental 2023

Solliciter une affectation à titre définitif sur un poste de direction d'école

Ce document ne concerne pas les postes de direction d'écoles spécialisées ou les chargé(e)s d'écoles à classe unique.

Situation n°1

Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2021, 2022 ou 2023 **du département où je souhaite me porter candidat(e)** sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

→ Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus) sans aucune démarche particulière. Toutefois il sera nécessaire, si je ne l'ai pas déjà fait, que je suive la formation à la fonction de directrice/directeur d'école avant ma prise de fonction.

Situation n°2

Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2021, 2022 ou 2023 d'**un autre département que celui où je souhaite me porter candidat(e)** sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

→ Je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois il convient d'informer ma DSDEN d'accueil de mon inscription sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2021, 2022 ou 2023 de mon département d'origine. Par ailleurs, il sera nécessaire, si je ne l'ai pas déjà fait, que je suive la formation à la fonction de directrice/directeur d'école avant ma prise de fonction.

Situation n°3

J'ai été inscrit(e) avant 2021 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école **du département ou d'un autre département** que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus **et j'ai déjà exercé** les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.

→ **J'ai déjà exercé** les fonctions de directrice/directeur d'école **pendant au moins 3 ans** alors je peux me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus), toutefois je devrai solliciter ma réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école dans le cadre du mouvement intra-départemental en suivant les étapes figurant en page 2.

Situation n°4

J'ai été inscrit(e) avant 2021 sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école **du département ou d'un autre département** que celui où je souhaite me porter candidat(e) sur un poste de direction d'école de deux classes et plus **et je n'ai pas exercé** les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans.

→ **Je n'ai pas exercé** les fonctions de directrice/directeur d'école **pendant 3 ans** alors je ne pourrai pas être affecté(e) à titre définitif sur un poste de direction d'école de deux classes et plus.

Situation n°5

Je n'ai **jamais été inscrit(e)** sur une liste d'aptitude de directrice/directeur d'école.

→ Je ne pourrai pas obtenir d'affectation à titre définitif sur un poste de direction d'école (de deux classes et plus).

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Solliciter sa réinscription de droit sur une liste d'aptitude de directrice - directeur d'école dans le cadre le mouvement intra-départemental 2023

➢ Conditions préalables et cumulatives pour solliciter sa réinscription :

- Avoir été inscrit(e) sur une liste d'aptitude départementale (quel que soit le département) qui ne sera plus en cours de validité au 1er septembre 2023 (soit une durée de validité égale ou supérieure à 3 ans).
- Avoir déjà exercé 3 années en tant que directeur/directrice d'école

➢ Modalités :

1ère étape : Lorsque vous saisissez vos vœux, cliquez sur le bouton dédié :

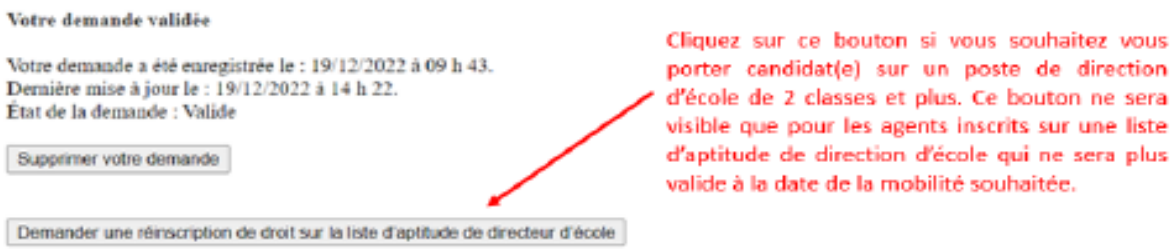

2ème étape : Complétez votre demande (saisie obligatoire)
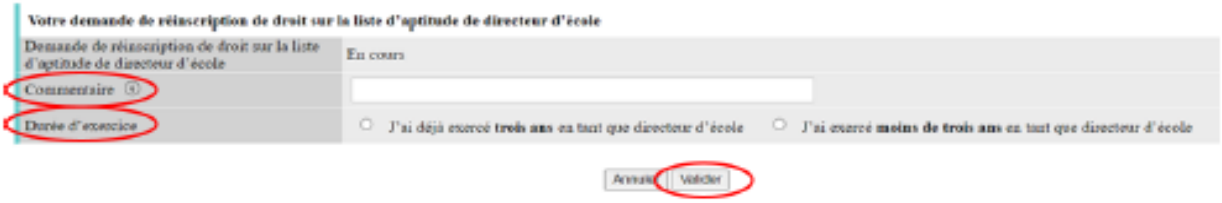
1) Dans la partie « commentaire » vous **devez préciser** en quelle année et dans quel département vous avez obtenu votre liste d'aptitude ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez exercé en qualité de directeur/directrice d'école.
2) Dans la rubrique « durée d'exercice », indiquez si vous avez exercé « moins de 3 ans » ou « 3 ans et plus » les fonctions de directeur/directrice d'école
3) Validez votre demande. *Vous aurez la possibilité de modifier ou de supprimer votre demande.* Vous serez informé(e) par courriel de la suite apportée à votre demande. En consultant l'application, vous verrez également où en est le traitement de votre demande avec 3 statuts possibles « en cours », « accepté » ou « refusé ».